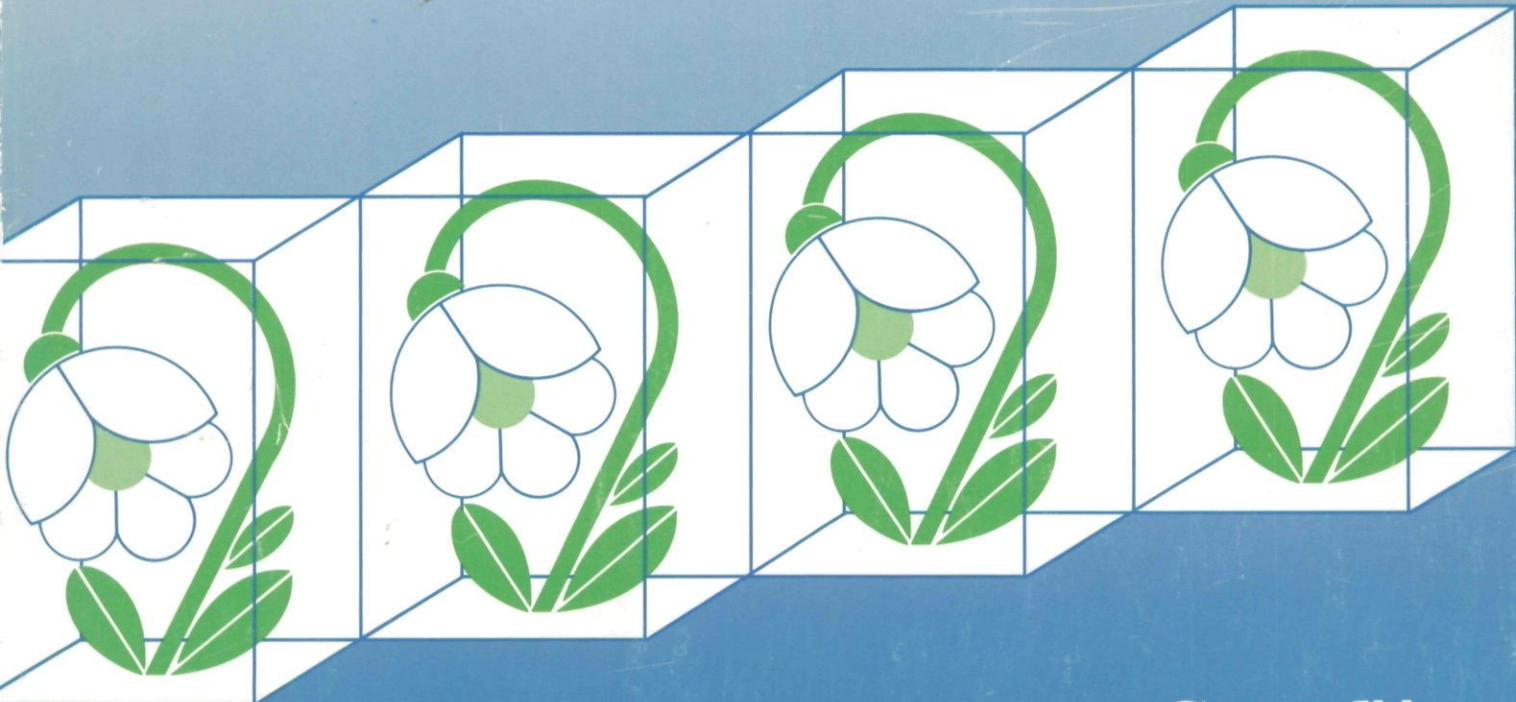




# Enquête sur la santé et les limitations d'activités

**Profil de trois catégories de personnes  
ayant une incapacité**





**Profil de trois catégories de personnes ayant une incapacité**

par

**Gary L. Cohen**

**Division de l'analyse des enquêtes des ménages et du travail**

**Statistique Canada**

**Prix: 15 \$**

**Juin 1990**





# Tableau des Matières

---

	<b>Page</b>
Introduction . . . . .	1
Principales conclusions . . . . .	2
Âge et sexe . . . . .	4
Nombre et nature des incapacités . . . . .	6
Revenu . . . . .	11
Scolarité . . . . .	14
Fin des études . . . . .	19
Gravité de l'incapacité . . . . .	21

## Tableaux

Tableau 1. Personnes ayant une incapacité selon l'âge et le sexe . . . . .	5
Tableau 2. Personnes ayant une incapacité selon le nombre et la nature des incapacités . . . . .	7
Tableau 3. Personnes ayant une incapacité selon la nature de l'incapacité et l'âge . . . . .	8
Tableau 4. Personnes ayant une incapacité selon la nature et l'âge au début de l'incapacité . . . . .	10
Tableau 5. Personnes ayant une incapacité selon le revenu individuel de 1985 et le sexe . . . . .	12
Tableau 6. Personnes ayant une incapacité selon le revenu individuel de 1985 et l'âge . . . . .	13
Tableau 7. Personnes ayant une incapacité selon le sexe et le niveau de scolarité . . . . .	15

Tableau 8. Personnes ayant une incapacité selon l'âge et le niveau de scolarité . . . . .	17
Tableau 9. Personnes ayant une incapacité selon le niveau de scolarité et l'apparition de l'incapacité relativement à la fin des études . . . . .	20
Tableau 10. Personnes ayant une incapacité selon le nombre et la gravité des incapacités . . . . .	22
Tableau 11. Personnes ayant une incapacité selon la gravité de l'incapacité, le sexe et l'âge . . . . .	23
Tableau 12. Personnes ayant une incapacité selon la gravité de l'incapacité et le niveau de scolarité . . . . .	24

**Annexes**

I. Définitions . . . . .	25
II. Produits et Publications de l'ESLA . . . . .	29

# Introduction<sup>1</sup>

---

L'Enquête sur la santé et les limitations d'activité (ESLA), menée par Statistique Canada en guise de suivi au recensement de 1986<sup>2</sup>, a permis de dénombrer les Canadiens ayant une incapacité, de spécifier la nature et la gravité de leurs incapacités et de déterminer les répercussions de ces incapacités sur leur vie quotidienne. En 1986, selon l'ESLA, le Canada comptait 1 768 000 personnes non institutionnalisées âgés de 15 à 64 ans<sup>3</sup>.

Les personnes ayant une incapacité peuvent se diviser en trois catégories. Un peu moins du tiers d'entre elles, soit près de 30 %, ont déclaré que leur affection ou leur problème de santé ne limitait pas le genre ou la quantité d'activités qu'elles étaient en mesure d'accomplir au travail ou à l'école<sup>4</sup>.

En revanche, près d'un million et quart d'entre elles, soit plus de 70 %, ont répondu être limitées dans leur capacité de travailler (ou d'aller à l'école) en raison de leur capacité.

Cette population «limitée et ayant une incapacité» peut être subdivisée comme suit : les personnes qui ont dit être capables de travailler et celles qui ont répondu être totalement incapables de travailler. De toutes les personnes ayant une incapacité, 639 000 étaient capables de travailler, et 616 000 en étaient tout à fait incapables<sup>5</sup>.

L'objectif de la présente étude est de dessiner le profil de chacune de ces trois catégories et d'en faire ressortir les différences et les ressemblances. Nous vous renverrons aux expressions suivantes : 1) les personnes NON LIMITÉES par leur incapacité; 2) les personnes limitées par leur incapacité MAIS capables de travailler et les personnes totalement incapables de travailler en raison de leur incapacité.

- 
- 1) *Ce rapport a été préparé pour le compte du Programme de la base de données sur l'incapacité de Statistique Canada.*
  - 2) *Pour de plus amples renseignements sur l'ESLA, consulter le Guide de l'utilisateur de l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités (juin 1988).*
  - 3) *Le taux d'incapacité (une mesure du pourcentage de la population totale ayant une incapacité) des personnes âgées de 15 à 64 ans qui ne sont pas placées dans un établissement était d'en moyenne 10,4 % à l'échelle nationale. Cela signifie qu'en 1986, environ un Canadien sur dix avait une incapacité.*
  - 4) *Faisaient également partie du groupe des personnes non limitées par leur incapacité quelque 58 000 personnes qui n'ont pas précisé si leur incapacité les limitait.*
  - 5) *Veillez consulter l'annexe pour une définition d'incapacité, de «limitation au travail» de même que d'autres variables clés.*

## Principales conclusions

---

Les personnes limitées par leur incapacité mais capables de travailler et celles non limitées par leur incapacité présentaient des profils semblables. Leur portrait ressemblait toutefois peu à celui des personnes ayant répondu ne pas pouvoir travailler du tout.

- Les femmes étaient plus susceptibles que les hommes d'être tout à fait incapables de travailler (41 % comparativement à 29 %). Cette tendance était particulièrement évidente chez les personnes âgées de 45 à 64 ans.
- L'incidence de l'incapacité de travailler augmentait de façon constante avec l'âge; de 15 % chez les personnes âgées de 15 à 24 ans, elle grimpe à 57 % chez celles âgées de 55 à 64 ans.
- Les personnes qui avaient plus d'une incapacité étaient deux fois plus susceptibles d'être totalement incapables de travailler que les personnes n'ayant qu'une seule incapacité. Près de la moitié des personnes ayant une incapacité et à peine une personne sur six ayant plus d'incapacité ont répondu ne pas être limitées au travail.
- Les personnes ayant une déficience auditive étaient les plus susceptibles de ne pas être limitées, tandis que celles qui avaient une déficience visuelle ou de la parole étaient les plus susceptibles d'être totalement incapables de travailler.
- En général, les personnes dont l'incapacité est survenue alors qu'elles étaient enfants (0 à 14 ans) ou jeunes adultes (15 à 24 ans) étaient les plus susceptibles de ne pas être limitées au travail, tandis que les personnes dont l'incapacité est survenue entre 45 à 64 ans étaient les plus susceptibles d'être tout à fait incapables de travailler.
- D'importants écarts de revenu existaient entre ces trois catégories de personnes ayant une incapacité, celles qui n'étaient pas limitées touchant un revenu en 1985 presque deux fois plus élevé que celui des personnes qui étaient tout à fait incapables de travailler. Mais dans chaque groupe, le revenu des hommes était de loin supérieur à celui des femmes.

- La capacité de travailler semblait être étroitement liée à la scolarité; plus de la moitié des personnes ayant une incapacité qui ont dit n'avoir fait que des études primaires ont déclaré être totalement incapables de travailler, ce qu'ont répondu moins du sixième des personnes ayant une incapacité titulaires d'un diplôme d'études universitaires.
- De façon générale, les personnes qui n'avaient pas terminé leurs études lorsque leur incapacité s'est manifestée avaient atteint un niveau de scolarité plus élevé. Et quel que fût leur niveau de scolarité, ces personnes étaient moins susceptibles d'être totalement incapables de travailler que les personnes qui avaient terminé leurs études lorsque leur incapacité est survenue.
- La gravité de l'incapacité semblait être le facteur déterminant de la capacité de travailler. Près de la moitié des personnes ayant une incapacité légère n'étaient pas limitées au travail, ce qui n'était le cas que de 5 % des personnes ayant une incapacité grave. Par ailleurs, environ 20 % des personnes ayant une incapacité légère étaient totalement incapables de travailler, situation dans laquelle se trouvaient près de 70 % des personnes ayant une incapacité grave.
- La fréquence des incapacités graves augmentait avec l'âge chez les femmes comme chez les hommes. Le niveau de scolarité, quant à lui, tendait à diminuer avec la gravité de l'incapacité.

## Âge et sexe

---

Chez les personnes âgées de 15 à 64 ans ayant une incapacité et ne vivant pas dans un établissement, les hommes étaient un peu plus nombreux (889 000) que les femmes (879 000). Les hommes ayant une incapacité étaient plus susceptibles que les femmes d'être capables de travailler malgré leurs limitations (40 % comparativement à 32 %) et moins susceptibles d'être totalement incapables de travailler que les femmes (29 % comparativement à 41 %). Cette différence était particulièrement manifeste chez les personnes âgées de 45 à 64 ans. Les proportions d'hommes et de femmes que leur incapacité ne limitait pas étaient généralement semblables (tableau 1).

Environ le tiers des personnes ayant une incapacité avaient de 55 à 64 ans, tandis qu'à peine une sur dix avait de 15 à 24 ans. La proportion des personnes ayant une incapacité qui étaient limitées dans leur capacité de travailler ou d'aller à l'école augmentait avec l'âge vu la montée en flèche du pourcentage des personnes qu'une incapacité empêchaient totalement de travailler. Moins d'une personne âgée de 15 à 24 ans sur cinq était totalement incapable de travailler, comparativement à près de trois personnes ayant une incapacité âgées de 55 à 64 ans sur cinq. Dans l'ensemble, plus de la moitié des personnes qui ne pouvaient travailler avaient de 55 à 64 ans, ce qui n'était le cas que du quart de celles qui étaient limitées mais capables de travailler et de celles qui n'étaient pas limitées.

**Tableau 1. Personnes ayant une incapacité selon l'âge et le sexe**

	Total		Personnes limitées par leur incapacité		Personnes non limitées par leur incapacité
			Capables de travailler	Incapables de travailler	
	'000	%			
<b>Les deux sexes</b>					
Âge					
15-64	1,768	100	36	35	29
15-24	181	100	44	15	41
25-34	289	100	46	18	36
35-44	335	100	44	22	34
45-54	370	100	38	34	28
55-64	592	100	24	57	20
<b>Hommes</b>					
Âge					
15-64	889	100	40	29	31
15-24	94	100	42	13	45
25-34	149	100	47	17	36
35-44	166	100	46	17	37
45-54	192	100	45	25	30
55-64	288	100	29	50	20
<b>Femmes</b>					
Âge					
15-64	879	100	32	41	27
15-24	88	100	46	18	36
25-34	140	100	44	20	36
35-44	170	100	42	27	32
45-54	178	100	30	43	27
55-64	304	100	19	63	19
<b>Répartition en pourcentage</b>					
		%			
<b>Hommes</b>					
Âge					
15-64		100	100	100	100
15-24		11	11	5	15
25-34		17	20	10	20
35-44		19	21	11	22
45-54		22	24	19	21
55-64		32	24	56	22
<b>Femmes</b>					
Âge					
15-64		100	100	100	100
15-24		10	14	4	13
25-34		16	22	8	21
35-44		19	25	13	22
45-54		20	19	22	20
55-64		35	20	53	24

## Nombre et nature des incapacités

---

Environ 45 % des personnes ayant une incapacité n'avaient qu'une seule incapacité; les autres en avaient plus d'une (environ 150 000 personnes en avaient 4 ou plus). Les incapacités liées à la mobilité et à l'agilité étaient de loin les plus fréquentes; la déficience de la parole l'était le moins (tableau 2).

Comme on pouvait s'y attendre, les personnes ayant plusieurs incapacités étaient beaucoup plus susceptibles d'être totalement incapables de travailler que celles qui n'en avaient qu'une (47 % comparativement à 20 %). De même, la proportion des personnes qui n'étaient pas limitées au travail par leur incapacité était quasiment trois fois plus élevée chez les personnes ayant une seule incapacité que chez celles ayant plusieurs incapacités (45% comparativement à 16%).

La répartition des personnes ayant une incapacité changeait peu d'un type d'incapacité à l'autre. Celles qui avaient une incapacité de nature «inconnue» étaient les plus susceptibles d'être limitées mais capables de travailler, tandis que celles qui avaient une déficience visuelle ou de la parole étaient les plus susceptibles d'être totalement incapables de travailler et celles qui avaient une déficience auditive, de ne pas être limitées au travail.

Pour la plupart des types d'incapacité, la proportion des personnes qui étaient totalement incapables de travailler augmentait de façon constante avec l'âge. De même en était-il pour la proportion des personnes limitées mais capables de travailler et la proportion des personnes non limitées au travail. Mais la proportion des personnes ayant une déficience auditive qui étaient limitées mais capables de travailler demeurait relativement constante d'un groupe d'âge à l'autre, tandis la proportion des personnes ayant une incapacité «inconnue» qui étaient limitées mais capables de travailler était plus élevée chez les 35 à 54 ans que chez les 15 à 34 ans (tableau 3).

La grande majorité des personnes ayant une incapacité liée à la mobilité ou à l'agilité ont vu cette dernière se manifester lorsqu'elles étaient âgées de 25 à 44 ans ou de 45 à 64 ans (deux groupes d'âge de taille semblable). L'incapacité de quelque 60 % des personnes ayant une déficience de la parole est survenue lorsque celles-ci étaient jeunes (14 ans et moins). Pour les autres types d'incapacité, la proportion selon l'âge au début de l'incapacité était assez uniforme, bien qu'elle fût relativement faible chez les 15 à 24 ans (tableau 4).

En général, les personnes qui étaient jeunes (de 0 à 14 ans ou de 15 à 24 ans) lorsque leur incapacité est apparue étaient les plus susceptibles de ne pas être limitées au travail. Et celles qui avaient de 45 à 64 ans lorsque leur incapacité s'est manifestée étaient les plus susceptibles d'être totalement incapables de travailler.

**Tableau 2. Personnes ayant une incapacité selon le nombre et la nature des incapacités**

	Total		Personnes limitées par leur incapacité		Personnes non limitées par leur incapacité
	'000	%	Capables de travailler	Incapables de travailler	
<b>Total</b>	1,768	100	36	35	29
<b>Nombre</b>					
Une seule incapacité	795	100	35	20	45
Plusieurs incapacités	973	100	37	47	16
deux	578	100	40	40	20
trois	246	100	37	51	12
quatre	104	100	30	62	9
cinq	36	100	26	65	9
six	9	100	15	79	6
<b>Nature<sup>1</sup></b>					
Mobilité	1,048	100	37	45	18
Agilité	917	100	38	45	17
Vision	204	100	30	51	19
Audition	417	100	27	31	43
Parole	107	100	35	51	15
Autre	496	100	35	47	19
Inconnue <sup>2</sup>	149	100	49	16	35

1) Le nombre total de personnes ayant une incapacité ne peut être agrégé au moyen des données sur la nature de l'incapacité, car les personnes qui ont plus d'un type d'incapacité seraient comptées plus d'une fois.

2) Par définition, toutes les personnes ayant une incapacité de nature «inconnue» n'avaient qu'une seule incapacité.

**Tableau 3. Personnes ayant une incapacité selon la nature de l'incapacité et l'âge**

	Total		Personnes limitées par leur incapacité		Personnes non limitées par leur incapacité
	'000	%	Capables de travailler	Incapables de travailler	
<b>Mobilité</b>	<b>1,048</b>	<b>100</b>	<b>37</b>	<b>45</b>	<b>18</b>
15-24 ans	65	100	55	20	25
25-34 ans	135	100	53	21	25
35-44 ans	181	100	48	28	24
45-54 ans	238	100	40	43	18
55-64 ans	428	100	23	65	12
<b>Agilité</b>	<b>917</b>	<b>100</b>	<b>38</b>	<b>45</b>	<b>17</b>
15-24 ans	52	100	51	25	24
25-34 ans	116	100	57	23	20
35-44 ans	170	100	48	28	24
45-54 ans	219	100	40	41	19
55-64 ans	360	100	24	65	12
<b>Vision</b>	<b>204</b>	<b>100</b>	<b>30</b>	<b>51</b>	<b>19</b>
15-24 ans	17	100	54	32	14
25-34 ans	32	100	44	31	25
35-44 ans	33	100	42	35	23
45-54 ans	50	100	25	48	27
55-64 ans	72	100	17	74	9
<b>Audition</b>	<b>417</b>	<b>100</b>	<b>27</b>	<b>31</b>	<b>43</b>
15-24 ans	34	100	28	13	59
25-34 ans	61	100	28	14	58
35-44 ans	64	100	30	16	54
45-54 ans	91	100	28	32	40
55-64 ans	167	100	23	45	31
<b>Parole</b>	<b>107</b>	<b>100</b>	<b>35</b>	<b>51</b>	<b>15</b>
15-24 ans	24	100	46	38	16
25-34 ans	21	100	42	43	15
35-44 ans	20	100	38	43	19
45-54 ans	20	100	32	57	12
55-64 ans	23	100	17	73	11

.../suite

**Tableau 3. Personnes ayant une incapacité selon la nature de l'incapacité et l'âge (suite)**

	Total		Personnes limitées par leur incapacité		Personnes non limitées par leur incapacité
	'000	%	Capables de travailler	Incapables de travailler	
<b>Autre</b>	496	100	35	47	19
15-24 ans	76	100	43	24	33
25-34 ans	88	100	49	32	19
35-44 ans	91	100	34	43	23
45-54 ans	96	100	36	50	15
55-64 ans	144	100	21	68	12
<b>Inconnue</b>	149	100	49	16	35
15-24 ans	28	100	48	10	42
25-34 ans	35	100	45	14	41
35-44 ans	30	100	61	6	33
45-54 ans	25	100	56	10	34
55-64 ans	31	100	36	38	26

**Tableau 4. Personnes ayant une incapacité selon la nature et l'âge au début de l'incapacité**

	Total		Personnes limitées par leur incapacité		Personnes non limitées par leur incapacité
	'000	%	Capables de travailler	Incapables de travailler	
<b>Mobilité<sup>1</sup></b>	1,048	100	37	45	18
0-14 ans	104	100	42	33	25
15-24 ans	134	100	52	24	24
25-44 ans	379	100	43	38	19
45-64 ans	420	100	26	61	13
<b>Agilité<sup>1</sup></b>	917	100	38	45	17
0-14 ans	75	100	41	42	16
15-24 ans	114	100	52	24	25
25-44 ans	355	100	44	36	20
45-64 ans	359	100	27	61	12
<b>Vision<sup>1</sup></b>	204	100	30	51	19
0-14 ans	63	100	44	40	16
15-24 ans	20	100	36	27	37
25-44 ans	50	100	27	52	22
45-64 ans	66	100	18	70	12
<b>Audition<sup>1</sup></b>	417	100	27	31	43
0-14 ans	106	100	30	19	51
15-24 ans	48	100	28	21	51
25-44 ans	118	100	29	27	43
45-64 ans	136	100	22	45	33
<b>Parole<sup>1</sup></b>	107	100	35	51	15
0-14 ans	63	100	41	41	19
15-24 ans	7	100	45	49	7
25-44 ans	16	100	29	64	7
45-64 ans	20	100	15	75	10
<b>Autre<sup>1</sup></b>	496	100	35	47	19
0-14 ans	118	100	42	40	18
15-24 ans	47	100	50	40	10
25-44 ans	128	100	35	50	15
45-64 ans	134	100	26	64	11
<b>Inconnue<sup>1</sup></b>	149	100	49	16	35
0-14 ans	33	100	49	3	48
15-24 ans	36	100	46	15	39
25-44 ans	47	100	57	14	29
45-64 ans	31	100	43	32	26

1) Pour chaque type d'incapacité, le total comprend certaines personnes qui n'ont pas déclaré l'âge qu'elles avaient au début de leur incapacité.

## Revenu

---

Il y avait un écart considérable entre le revenu de 1985 des personnes ayant une incapacité qui étaient totalement incapables de travailler et celui des personnes qui étaient capables de travailler, qu'elles soient ou non limitées par leur incapacité. En 1985, les personnes incapables de travailler en raison de leur incapacité ont touché un revenu moyen nettement inférieur à celui des personnes des deux autres groupes, soit 8 300 \$ comparativement à 14 400 \$ pour les personnes limitées mais capables de travailler et 16 100 \$ pour les personnes non limitées au travail (tableau 5).

Les différences relevées selon le sexe éclipsaient cependant les écarts observés entre les trois catégories de personnes ayant une incapacité. En 1985, les hommes ayant une incapacité ont touché un revenu moyen de 17 900 \$ : les hommes qui n'étaient pas limités gagnaient en moyenne 22 000 \$, tandis que ceux qui l'étaient mais qui étaient capables de travailler gagnaient 18 200 \$ et que ceux qui étaient totalement incapables de travailler gagnaient 13 100 \$.

En 1985, environ le quart des hommes ayant une incapacité (et le tiers de ceux incapables de travailler) ont déclaré un revenu inférieur à 5 000 \$, et le cinquième (12 % de ceux incapables de travailler), un revenu de 30 000 \$ ou plus.

Les femmes ont quant à elles touché un revenu moyen de 7 700 \$ en 1985 : celles qui n'étaient pas limitées gagnaient en moyenne 9 400 \$, tandis que celles qui l'étaient mais qui étaient capables de travailler gagnaient 9 700 \$ et que celles qui étaient totalement incapables de travailler gagnaient 4 800 \$. Autrement dit, le revenu des femmes ayant une incapacité n'équivalait que de 37 % à 53 % à celui des hommes ayant une incapacité et faisant partie du groupe correspondant.

En 1985, la moitié des femmes ayant une incapacité (et plus de 60 % de celles d'entre elles qui étaient incapables de travailler) ont touché un revenu de moins de 5 000 \$, et à peine 4 %, un revenu de 30 000 \$ ou plus.

Comme on pouvait s'y attendre, ce sont les jeunes (15 à 24 ans) qui ont déclaré les revenus les plus bas, pas moins de 70 % d'entre eux disant avoir gagné moins de 5 000 \$. Ce sont les personnes âgées de 35 à 44 ans qui ont touché les revenus les plus élevés, moins du tiers d'entre elles ayant gagné moins de 5 000 \$, et près d'une sur cinq ayant gagné 30 000 \$ ou plus (tableau 6).

**Tableau 5. Personnes ayant une incapacité selon le revenu individuel de 1985 et le sexe**

	Total		Personnes limitées par leur incapacité		Personnes non limitées par leur incapacité
	'000	%	Capables de travailler	Incapables de travailler	
Tous les revenus	1,768	100	36	35	29
Moins de 5 000 \$	664	100	30	45	25
5 000 - 9 999 \$	320	100	33	46	21
10 000 - 14 999 \$	200	100	40	30	30
15 000 - 19 999 \$	134	100	48	24	28
20 000 - 24 999 \$	127	100	47	19	34
25 000 - 29 999 \$	99	100	41	15	44
30 000 \$ et plus	222	100	40	16	44
Revenu moyen (\$)					
Les deux sexes		12,800	14,400	8,300	16,100
Hommes		17,900	18,200	13,100	22,000
Femmes		7,700	9,700	4,800	9,400
Répartition en pourcentage		%			
Les deux sexes - Tous les revenus		100	100	100	100
Moins de 5 000 \$		38	31	49	32
5 000 - 9 999 \$		18	16	24	13
10 000 - 14 999 \$		11	13	10	12
15 000 - 19 999 \$		8	10	5	7
20 000 - 24 999 \$		7	9	4	8
25 000 - 29 999 \$		6	6	2	8
30 000 \$ et plus		13	14	6	19
Hommes - Tous les revenus		100	100	100	100
Moins de 5 000 \$		24	22	32	21
5 000 - 9 999 \$		15	15	22	8
10 000 - 14 999 \$		12	11	15	10
15 000 - 19 999 \$		9	11	8	8
20 000 - 24 999 \$		10	12	8	11
25 000 - 29 999 \$		8	9	4	11
30 000 \$ et plus		21	21	12	31
Femmes - Tous les revenus		100	100	100	100
Moins de 5 000 \$		51	44	61	44
5 000 - 9 999 \$		21	18	26	19
10 000 - 14 999 \$		11	14	6	13
15 000 - 19 999 \$		6	9	3	7
20 000 - 24 999 \$		4	6	1	5
25 000 - 29 999 \$		3	3	1	6
30 000 \$ et plus		4	5	1	5

**Tableau 6. Personnes ayant une incapacité selon le revenu individuel de 1985 et l'âge**

	Total %	Personnes limitées par leur incapacité		Personnes non limitées par leur incapacité
		Capables de travailler	Incapables de travailler	
Âge 15-24 - Tous les revenus	100	100	100	100
Moins de 5 000 \$	70	68	83	67
5 000 - 9 999 \$	15	16	12	16
10 000 - 14 999 \$	7	9	4	7
15 000 - 19 999 \$	3	3	--	4
20 000 - 24 999 \$	2	1	--	3
25 000 - 29 999 \$	1	1	--	1
30 000 \$ et plus	1	1	--	2
Âge 25-34 - Tous les revenus	100	100	100	100
Moins de 5 000 \$	33	33	51	25
5 000 - 9 999 \$	17	18	22	13
10 000 - 14 999 \$	14	17	6	15
15 000 - 19 999 \$	8	9	3	8
20 000 - 24 999 \$	10	9	3	15
25 000 - 29 999 \$	8	5	5	13
30 000 \$ et plus	10	10	10	11
Âge 35-44 - Tous les revenus	100	100	100	100
Moins de 5 000 \$	29	22	50	23
5 000 - 9 999 \$	15	16	2	48
10 000 - 14 999 \$	13	14	9	13
15 000 - 19 999 \$	8	12	4	6
20 000 - 24 999 \$	8	9	3	9
25 000 - 29 999 \$	9	8	4	13
30 000 \$ et plus	19	19	6	28
Âge 45-54 - Tous les revenus	100	100	100	100
Moins de 5 000 \$	34	25	51	25
5 000 - 9 999 \$	18	17	22	14
10 000 - 14 999 \$	10	10	8	10
15 000 - 19 999 \$	8	10	6	8
20 000 - 24 999 \$	8	14	3	6
25 000 - 29 999 \$	5	6	2	8
30 000 \$ et plus	17	17	7	29
Âge 55-64 - Tous les revenus	100	100	100	100
Moins de 5 000 \$	37	24	44	30
5 000 - 9 999 \$	21	14	26	16
10 000 - 14 999 \$	12	12	12	12
15 000 - 19 999 \$	8	13	6	10
20 000 - 24 999 \$	7	10	5	8
25 000 - 29 999 \$	4	9	2	5
30 000 \$ et plus	11	17	5	19

## Scolarité

---

Il y avait un grand écart entre le niveau de scolarité (le plus haut niveau de scolarité atteint) des personnes qu'une incapacité empêchait totalement de travailler et le niveau de scolarité des personnes qui étaient limitées par une incapacité mais capables de travailler ou qui n'étaient pas limitées par une incapacité.

Des personnes qu'une incapacité empêchaient de travailler, la moitié n'avaient fait que des études primaires (de 0 à 8 ans), tandis qu'à peine le cinquième avaient obtenu un grade universitaire. Sur celles qui étaient capables de travailler - limitées au travail ou non - environ 20 % n'avaient fait que des études primaires. En revanche, 20 % avaient fait des études postsecondaires partielles ou étaient titulaires d'un certificat ou d'un diplôme d'études postsecondaires, et environ 7 % étaient titulaires d'un grade universitaire. Ces tendances étaient généralement semblables chez les hommes et les femmes (tableau 7).

Le pourcentage élevé de personnes n'ayant fait que des études primaires chez les personnes incapables de travailler s'explique par le nombre proportionnellement plus grand de personnes plus âgées observées parmi ces dernières; et les personnes plus âgées (qu'elles aient ou non une incapacité) sont plus susceptibles de n'avoir qu'un faible niveau de scolarité. Mais même parmi les personnes plus âgées ayant une incapacité, celles qui étaient incapables de travailler étaient plus susceptibles d'être peu scolarisées et moins susceptibles d'avoir fait des études postsecondaires que leurs homologues qui étaient capables de travailler. Des résultats semblables ont été enregistrés chez les 25 à 34 ans, c'est-à-dire les personnes qui, en général, avaient terminé leurs études le plus récemment (tableau 8).

**Tableau 7. Personnes ayant une incapacité selon le sexe et le niveau de scolarité**

	Total %	Personnes limitées par leur incapacité		Personnes non limitées par leur incapacité
		Capables de travailler	Incapables de travailler	
<b>Les deux sexes</b>				
Tous les niveaux	100	100	100	100
Études primaires seulement <sup>1</sup>	29	21	46	18
Études secondaires partielles	28	29	26	29
Diplôme d'études secondaires	9	9	7	13
Certificat d'une école de métiers	10	13	8	11
Études postsecondaires partielles	9	10	6	10
Certificat ou diplôme d'études postsecondaires	10	11	6	13
Grade universitaire	5	6	2	7
<b>Hommes</b>				
Tous les niveaux	100	100	100	100
Études primaires seulement <sup>1</sup>	27	22	46	16
Études secondaires partielles	28	30	24	29
Diplôme d'études secondaires	9	8	7	12
Certificat d'une école de métiers	13	16	11	12
Études postsecondaires partielles	9	10	6	11
Certificat ou diplôme d'études postsecondaires	8	8	3	12
Grade universitaire	6	5	3	9
<b>Femmes</b>				
Tous les niveaux	100	100	100	100
Études primaires seulement <sup>1</sup>	31	19	47	20
Études secondaires partielles	27	28	26	28
Diplôme d'études secondaires	10	11	7	14
Certificat d'une école de métiers	7	9	5	9
Études postsecondaires partielles	8	10	5	9
Certificat ou diplôme d'études postsecondaires	12	16	7	15
Grade universitaire	5	8	2	5

.../suite

**Tableau 7. Personnes ayant une incapacité selon le sexe et le niveau de scolarité (suite)**

	Total		Personnes limitées par leur incapacité		Personnes non limitées par leur incapacité
	'000	%	Capables de travailler	Incapables de travailler	
<b>Les deux sexes</b>					
Tous les niveaux	1,768	100	36	35	29
Études primaires seulement <sup>1</sup>	511	100	26	56	18
Études secondaires partielles	491	100	38	32	30
Diplôme d'études secondaires	166	100	36	24	40
Certificat d'une école de métiers	183	100	44	26	30
Études postsecondaires partielles	151	100	43	24	33
Certificat ou diplôme d'études postsecondaires	176	100	42	20	38
Grade universitaire	91	100	46	16	39
<b>Hommes</b>					
Tous les niveaux	889	100	40	29	31
Études primaires seulement <sup>1</sup>	242	100	33	49	18
Études secondaires partielles	250	100	43	25	32
Diplôme d'études secondaires	79	100	37	21	42
Certificat d'une école de métiers	118	100	48	25	27
Études postsecondaires partielles	82	100	45	19	35
Certificat ou diplôme d'études postsecondaires	69	100	42	12	46
Grade universitaire	50	100	36	15	49
<b>Femmes</b>					
Tous les niveaux	879	100	32	41	27
Études primaires seulement <sup>1</sup>	269	100	20	62	18
Études secondaires partielles	241	100	33	39	28
Diplôme d'études secondaires	87	100	35	27	38
Certificat d'une école de métiers	65	100	39	28	33
Études postsecondaires partielles	69	100	40	28	31
Certificat ou diplôme d'études postsecondaires	107	100	42	25	33
Grade universitaire	41	100	57	16	27

1) Comprend les personnes ayant de 0 à 8 années de scolarité.

**Tableau 8. Personnes ayant une incapacité selon l'âge et le niveau de scolarité**

	Total		Personnes limitées par leur incapacité		Personnes non limitées par leur incapacité
			Capables de travailler	Incapables de travailler	
	'000	%			
<b>Personnes âgées de 15 à 64 ans</b>					
Tous les niveaux	1,768	100	36	35	29
Études primaires seulement <sup>1</sup>	511	100	26	56	18
Études secondaires partielles	491	100	38	32	30
Diplôme d'études secondaires	166	100	36	24	40
Certificat d'une école de métiers	183	100	44	26	30
Études postsecondaires partielles	151	100	43	24	33
Certificat ou diplôme d'études postsecondaires	176	100	42	20	38
Grade universitaire	91	100	46	16	39
<b>Personnes âgées de 15 à 24 ans</b>					
Tous les niveaux	181	100	44	15	41
Études primaires seulement <sup>1</sup>	23	100	51	35	14
Études secondaires partielles	90	100	44	16	40
Diplôme d'études secondaires	26	100	33	10	56
Certificat d'une école de métiers	9	100	45	6	49
Études postsecondaires partielles	20	100	50	7	43
Certificat ou diplôme d'études postsecondaires	11	100	45	3	52
Grade universitaire	2	100	22	--	77
<b>Personnes âgées de 25 à 34 ans</b>					
Tous les niveaux	289	100	46	18	36
Études primaires seulement <sup>1</sup>	38	100	41	38	21
Études secondaires partielles	83	100	43	22	35
Diplôme d'études secondaires	42	100	48	18	34
Certificat d'une école de métiers	33	100	55	9	36
Études postsecondaires partielles	36	100	49	10	41
Certificat ou diplôme d'études postsecondaires	35	100	49	9	42
Grade universitaire	21	100	36	13	50

.../suite

**Tableau 8. Personnes ayant une incapacité selon l'âge et le niveau de scolarité (suite)**

	Total		Personnes limitées par leur incapacité		Personnes non limitées par leur incapacité
	'000	%	Capables de travailler	Incapables de travailler	
<b>Personnes âgées de 35 à 44 ans</b>					
Tous les niveaux	335	100	44	22	34
Études primaires seulement <sup>1</sup>	61	100	30	45	25
Études secondaires partielles	88	100	42	24	35
Diplôme d'études secondaires	30	100	51	18	31
Certificat d'une école de métiers	46	100	47	18	35
Études postsecondaires partielles	35	100	46	16	38
Certificat ou diplôme d'études postsecondaires	48	100	48	11	41
Grade universitaire	28	100	56	5	39
<b>Personnes âgées de 45 à 54 ans</b>					
Tous les niveaux	370	100	38	34	28
Études primaires seulement <sup>1</sup>	123	100	32	48	20
Études secondaires partielles	92	100	43	30	27
Diplôme d'études secondaires	31	100	22	29	49
Certificat d'une école de métiers	40	100	57	23	20
Études postsecondaires partielles	26	100	39	35	26
Certificat ou diplôme d'études postsecondaires	37	100	35	21	44
Grade universitaire	20	100	41	18	41
<b>Personnes âgées de 55 à 64 ans</b>					
Tous les niveaux	592	100	24	57	20
Études primaires seulement <sup>1</sup>	266	100	18	66	16
Études secondaires partielles	137	100	26	55	19
Diplôme d'études secondaires	37	100	23	43	34
Certificat d'une école de métiers	54	100	27	49	25
Études postsecondaires partielles	34	100	32	47	21
Certificat ou diplôme d'études postsecondaires	45	100	34	42	24
Grade universitaire	19	100	47	33	20

1) Comprend les personnes ayant de 0 à 8 années de scolarité.

## Fin des études

---

Environ le tiers des personnes ayant une incapacité, soit 1,2 million d'entre elles, ont déclaré avoir fini d'étudier avant que leur incapacité ne se manifeste, et le cinquième, soit 361 000 d'entre elles, après que leur incapacité se soit manifestée, tandis que le huitième, ou 210 000 d'entre elles, n'ont pas précisé si elles avaient fini d'étudier lorsque leur incapacité est survenue (tableau 9).

La proportion des personnes qu'une incapacité empêchait totalement de travailler était beaucoup plus élevée chez celles qui n'avaient pas fini d'étudier lorsque s'est manifestée leur incapacité que chez celles qui avaient fini d'étudier. Cela reflétait en partie le fait que les personnes de ce groupe étaient généralement plus scolarisées - environ le tiers d'entre elles avaient fait des études postsecondaires partielles ou supérieures, ce qui n'était le cas que du cinquième de celles qui avaient fini d'étudier au moment où leur incapacité a commencé.

Mais chaque niveau de scolarité - des études primaires (0 à 8 années de scolarité) au grade universitaire - présentait une proportion nettement inférieure de personnes totalement incapables de travailler en raison d'une incapacité survenue avant la fin des études. Étonnamment, la proportion des personnes qui ont déclaré être limitées mais capables de travailler variait peu entre les deux groupes, tandis que la proportion des personnes qui ont répondu ne pas être limitées au travail était nettement supérieure chez celles qui avaient fini d'étudier après l'apparition de leur incapacité.

**Tableau 9. Personnes ayant une incapacité selon le niveau de scolarité et l'apparition de l'incapacité relativement à la fin des études**

	Total		Personnes limitées par leur incapacité		Personnes non limitées par leur incapacité
	'000	%	Capables de travailler	Incapables de travailler	
<b>Toutes les personnes ayant une incapacité<sup>1</sup></b>					
Tous les niveaux	1,768	100	36	35	29
Études primaires seulement <sup>2</sup>	511	100	26	56	18
Études secondaires partielles	491	100	38	32	30
Diplôme d'études secondaires	166	100	36	24	40
Certificat d'une école de métiers	183	100	44	26	30
Études postsecondaires partielles	151	100	43	24	33
Certificat ou diplôme d'études postsecondaires	176	100	42	20	38
Grade universitaire	91	100	46	16	39
<b>Personnes qui ont fini d'étudier après l'apparition de leur incapacité</b>					
Tous les niveaux	361	100	37	23	39
Études primaires seulement <sup>2</sup>	76	100	28	52	20
Études secondaires partielles	94	100	39	25	37
Diplôme d'études secondaires	38	100	35	14	52
Certificat d'une école de métiers	32	100	36	14	50
Études postsecondaires partielles	40	100	48	11	41
Certificat ou diplôme d'études postsecondaires	50	100	36	13	52
Grade universitaire	32	100	49	5	46
<b>Personnes qui ont fini d'étudier avant l'apparition de leur incapacité</b>					
Tous les niveaux	1,197	100	34	40	26
Études primaires seulement <sup>2</sup>	369	100	23	58	19
Études secondaires partielles	330	100	36	37	27
Diplôme d'études secondaires	114	100	37	29	34
Certificat d'une école de métiers	137	100	45	31	24
Études postsecondaires partielles	84	100	43	32	25
Certificat ou diplôme d'études postsecondaires	110	100	43	25	32
Grade universitaire	53	100	41	23	36

1) Ce total comprend quelque 210 000 personnes qui n'ont pas précisé si elles avaient fini d'étudier lorsqu'est survenue leur incapacité.

2) Comprend les personnes ayant de 0 à 8 années de scolarité.

## Gravité de l'incapacité

---

Dans les trois catégories, il y avait un lien étroit entre la répartition de la population ayant une incapacité et le degré de gravité de l'incapacité.

Plus de la moitié des personnes ayant une incapacité (quelque 900 000 personnes) avaient ce qu'il serait convenu d'appeler une incapacité légère. Faisaient partie de ce groupe 90 % des personnes n'ayant qu'une incapacité et environ 20 % de celles en ayant plusieurs. Près de la moitié des personnes ayant une incapacité légère n'étaient pas limitées par leur incapacité, tandis que le tiers l'étaient mais étaient capables de travailler. Cette répartition s'appliquait aux personnes n'ayant qu'une incapacité comme à celles en ayant plusieurs (tableau 10).

Environ le tiers des personnes ayant une incapacité (584 000 d'entre elles) avaient une incapacité moyenne. Faisaient partie de ce groupe environ 10 % des personnes n'ayant qu'une incapacité et plus de la moitié de celles en ayant plusieurs. Comme leurs homologues qui n'avaient qu'une incapacité légère, celles qui n'avaient qu'une seule incapacité se trouvaient dans une situation analogue à celle des personnes ayant plusieurs incapacités. Près de la moitié d'entre elles étaient limitées mais pouvaient travailler, tandis que 40 % étaient totalement incapables de travailler et qu'une seule sur huit n'était pas limitée.

Quelque 15 % des personnes ayant une incapacité avaient une incapacité grave, soit 271 000 personnes ou la quasi totalité des personnes ayant plusieurs incapacités. La très grande majorité des personnes de ce groupe étaient totalement incapables de travailler. Environ une personne ayant une incapacité grave sur 20 a répondu ne pas être limitée au travail.

Tant chez les hommes que les femmes, la fréquence des incapacités graves avait tendance à s'accroître substantiellement avec l'âge. La majorité des personnes âgées de 15 à 24 ans n'avaient qu'une incapacité légère, et moins de 10 %, une incapacité grave. En revanche, environ 40 % des personnes âgées de 55 à 64 ans avaient une incapacité légère, une proportion moindre, une incapacité moyenne, et plus d'une sur cinq, une incapacité grave (tableau 11).

De façon générale, la scolarité diminuait avec le degré de gravité de l'incapacité : de 18 % chez les personnes ayant une incapacité légère, la proportion de titulaires d'un certificat ou d'un diplôme d'études postsecondaires ou d'un grade universitaire glissait à moins de 10 % chez les personnes ayant une incapacité grave. Par contre, environ la moitié des personnes ayant une incapacité légère n'avaient pas terminé leurs études secondaires, comparativement aux deux tiers environ de celles qui avaient une incapacité grave (tableau 12).

**Tableau 10. Personnes ayant une incapacité selon le nombre et la gravité des incapacités**

	Total		Personnes limitées par leur incapacité		Personnes non limitées par leur incapacité
	'000	%	Capables de travailler	Incapables de travailler	
<b>Tous les degrés de gravité</b>					
Total	1,768	100	36	35	29
Une seule incapacité	795	100	35	20	45
Plusieurs incapacités	973	100	37	47	16
<b>Incapacité légère</b>					
Total	913	100	33	20	47
Une seule incapacité	723	100	33	18	48
Plusieurs incapacités	189	100	30	28	42
<b>Incapacité moyenne</b>					
Total	584	100	46	42	12
Une seule incapacité	71	100	49	39	12
Plusieurs incapacités	513	100	46	42	12
<b>Incapacité grave</b>					
Total	271	100	26	69	5
Une seule incapacité <sup>1</sup>	1	--	--	--	--
Plusieurs incapacités	271	100	26	69	5

1) Moins de 1 000 personnes n'ayant qu'une seule incapacité avaient une incapacité grave.

**Tableau 11. Personnes ayant une incapacité selon la gravité de l'incapacité, le sexe et l'âge**

	Âge					
	15-64	15-24	25-34	35-44	45-54	55-64
	'000					
<b>Les deux sexes</b>						
Tous les degrés de gravité	1,768	181	289	335	370	592
Incapacité légère	913	121	178	194	173	247
Incapacité moyenne	584	47	85	101	126	226
Incapacité grave	271	14	26	40	71	119
<b>Hommes</b>						
Tous les degrés de gravité	889	94	149	166	192	288
Incapacité légère	484	66	97	101	97	124
Incapacité moyenne	280	21	39	48	63	110
Incapacité grave	124	7	13	17	33	54
<b>Femmes</b>						
Tous les degrés de gravité	879	88	140	170	178	304
Incapacité légère	428	54	81	93	77	123
Incapacité moyenne	304	26	45	53	63	116
Incapacité grave	147	7	13	23	38	65

**Tableau 12. Personnes ayant une incapacité selon la gravité de l'incapacité et le niveau de scolarité**

	Total		Personnes limitées par leur incapacité		Personnes non limitées par leur incapacité
	'000	%	Capables de travailler	Incapables de travailler	
<b>Incapacité légère</b>					
Tous les niveaux	913	100	33	20	47
études primaires seulement <sup>1</sup>	204	100	26	40	35
études secondaires partielles	263	100	34	19	47
Diplôme d'études secondaires	103	100	31	13	56
Certificat d'une école de métiers	97	100	38	14	48
études postsecondaires partielles	81	100	38	11	50
Certificat ou diplôme d'études postsecondaires	103	100	33	11	56
Grade universitaire	63	100	38	11	51
<b>Incapacité moyenne</b>					
Tous les niveaux	584	100	46	42	12
études primaires seulement <sup>1</sup>	195	100	32	60	8
études secondaires partielles	157	100	50	38	12
Diplôme d'études secondaires	46	100	49	35	16
Certificat d'une école de métiers	59	100	58	31	11
études postsecondaires partielles	49	100	56	26	18
Certificat ou diplôme d'études postsecondaires	57	100	59	25	16
Grade universitaire	20	100	63	23	14
<b>Incapacité grave</b>					
Tous les niveaux	271	100	26	69	5
études primaires seulement <sup>1</sup>	112	100	15	78	6
études secondaires partielles	71	100	28	67	5
Diplôme d'études secondaires	17	100	32	64	5
Certificat d'une école de métiers	27	100	38	58	3
études postsecondaires partielles	22	100	31	64	4
Certificat ou diplôme d'études postsecondaires	16	100	38	57	5
Grade universitaire	8	100	62	34	5

1) Comprend les personnes ayant de 0 à 8 années de scolarité.

## **Annexe 1**



## I. Définitions

---

### **Incapacité :**

L'Organisation mondiale de la santé définit l'incapacité comme:

*«toute réduction ou absence (résultant d'une déficience) de la capacité d'exécuter une activité de la manière ou dans la plénitude considérée comme normale pour un être humain» (1980).*

En pratique, l'ESLA utilise l'approche des limitations fonctionnelles pour la population adulte et définit l'incapacité en fonction de la difficulté à exécuter des activités de la vie quotidienne telles que marcher, monter des escaliers, se nourrir ou lire un journal. De plus, la limitation devait avoir duré ou devait durer au moins six mois. Les personnes ne sont pas considérées comme ayant une incapacité si elles utilisent un appareil spécial qui élimine complètement la limitation.

### **Limitation au travail :**

Pour être considérée comme étant «limitée au travail», une personne ayant une incapacité devait répondre «Oui» à une ou plusieurs des questions suivantes de l'ESLA.

#### **Question 20 (ii) :**

À cause d'une affection ou d'un problème de santé chronique qui devrait durer 6 mois ou plus, êtes-vous limité(e) dans le genre ou la quantité d'activités que vous pouvez faire à l'école ou au travail?

#### **Question 23 (ii) :**

À cause d'une affection ou d'un problème chronique d'ordre émotif, psychologique, nerveux ou mental, êtes-vous limité(e) dans le genre ou la quantité d'activités que vous pouvez faire à l'école ou au travail?

#### **Question D19 (posée aux personnes occupées) :**

Êtes-vous limité(e) dans le genre ou la quantité de travail que vous pouvez faire à votre entreprise ou votre emploi actuel à cause d'une affection ou d'un problème de santé?

**Question D55 (posée aux personnes en chômage) :**

Êtes-vous limité(e) dans le genre ou la quantité de travail que vous pourriez faire à un emploi ou à une entreprise à cause d'une affection ou d'un problème de santé?

**Question D69 (posée aux personnes inactives) :**

Êtes-vous totalement incapable de travailler à un emploi ou à une entreprise à cause de votre affection ou de votre problème de santé?

**Question D73 (posée aux personnes inactives) :**

Êtes-vous limité(e) dans le genre ou la quantité de travail que vous pourriez faire à un emploi ou à une entreprise à cause de votre affection ou de votre problème de santé?

**Nature de l'incapacité**

- Mobilité :** Limitation dans la capacité de marcher, de se déplacer d'une pièce à une autre, de transporter un objet sur 10 mètres ou de se tenir debout pendant de longues périodes.
- Agilité :** Limitation dans la capacité de se pencher, de s'habiller ou de se déshabiller, de se mettre au lit et de sortir du lit, de se couper les ongles d'orteils, de se servir de ses doigts pour saisir ou manier un objet, d'atteindre quelque chose ou de couper ses aliments.
- Vision :** Limitation dans la capacité de lire les caractères ordinaires d'un journal ou de voir quelqu'un à quatre mètres, même avec des verres.
- Audition :** Limitation dans la capacité d'entendre ce qui se dit lors d'une conversation avec une personne, ou avec deux personnes ou plus, même en portant une prothèse auditive.
- Parole :** Limitation dans la capacité de parler et d'être compris(e).
- Autre :** Limitation à cause de difficultés d'apprentissage ou à cause d'un désordre émotif ou psychiatrique, ou à cause d'un retard de développement.
- Inconnue :** Limitation dont la nature n'est pas spécifiée.

**Gravité de l'incapacité :**

Une échelle visant à mesurer la gravité de l'incapacité a été mise au point à partir des réponses obtenues aux questions de sélection ainsi qu'à deux questions supplémentaires sur l'utilisation d'appareils pour personnes ayant une déficience visuelle ou auditive. (Afin d'obtenir une description plus détaillée, il suffit de communiquer avec les responsables du Programme de la base de données sur l'incapacité). Les résultats provenaient tout d'abord de l'addition des résultats individuels relatifs à la gravité de l'incapacité pour toutes les questions de sélection, c'est-à-dire en calculant un point pour chaque perte partielle d'une fonction et deux points pour chaque perte totale d'une fonction (c'est-à-dire totalement incapable d'exécuter une fonction). Le résultat est classé par catégorie de la façon suivante:

**incapacité légère : moins de 5 points**

**incapacité moyenne : de 5 à 10 points**

**incapacité grave : 11 points et plus**



## **Annexe I I**



## Produits et publications de l'ESLA

**Maintenant disponible.....**

### Service de données personnalisées de l'ESLA

Le Service de données personnalisées de l'ESLA permet aux utilisateurs de bien cerner leurs besoins en matière de données sur les personnes ayant une incapacité. Moyennant l'aide d'un conseiller technique de l'ESLA, ces besoins se transforment en tableaux ou en rapports analytiques (prix négociables).

L'ESLA peut vous renseigner sur des villes, de grandes municipalités ou des groupements de municipalités de moindre envergure. Au besoin, le Service des données personnalisées de l'ESLA regroupera des régions géographiques de façon à combler vos exigences particulières.

\* \* \* \*

### Publications

Les bulletins éclairés sont une série de comptes rendus d'une page portant sur des données pertinentes tirées de l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités. Jusqu'à maintenant, on s'y est penché sur le transport, le logement, les loisirs, l'emploi et l'éducation, et ce tant à l'échelle nationale que provinciale. On peut également se procurer des bulletins renfermant de l'information d'ordre national sur les personnes âgées et les personnes ayant une incapacité vivant dans les établissements. Les bulletins sont gratuits.

\*

Le Guide de l'utilisateur de l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités explique le contexte de l'ESLA, résume la méthodologie employée, reproduit les questionnaires de l'Enquête et présente une liste de certaines variables du recensement ainsi que les modalités de commande de totalisations via le Service de données personnalisées de l'ESLA. Cette publication est gratuite.

\*

L'incapacité et le marché du travail - Une analyse des personnes inactives ayant une incapacité, par Gary L. Cohen (15 \$), fait ressortir les principaux facteurs associés à l'inactivité élevée des personnes ayant une incapacité et faisant face à des limitations. Ce rapport fait surtout des comparaisons entre les personnes ayant une incapacité qui étaient actives et celles qui étaient inactives.

\*

**Faits saillants: Personnes ayant une incapacité au Canada** (numéro 82-602 au catalogue, 25 \$) renferme les données relatives à certains groupes d'âge pour le Canada, les provinces et les territoires. On y trouve des données sur les personnes vivant dans un ménage ainsi que de l'information sur la nature et la gravité de l'incapacité, les habitudes de vie, les frais supplémentaires, le revenu et les obstacles auxquelles font face les personnes ayant une incapacité dans l'exercice de leurs activités quotidiennes.

\*

Les profils infraprovinciaux/infraterritoriaux renferment des données de l'ESLA semblables à celles présentées dans la publication 82-602 mentionnée ci-dessus, mais à un niveau géographique plus détaillé.

Chaque profil renferme des données se rapportant à certaines régions métropolitaines de recensement (s'il y a lieu) ainsi que des données pour certaines municipalités ou certains groupements de municipalités. Cette série comprend des :

#### Données infraprovinciales pour...

	No au cat.
Terre-Neuve	82-603
Île-du-Prince-Édouard	82-604
Nouvelle-Écosse	82-605
Nouveau-Brunswick	82-606
Québec	82-607
Ontario	82-608
Manitoba	82-609
Saskatchewan	82-610
Alberta	82-611
Colombie-Britannique	82-612

#### Données infraterritoriales pour...

Yukon	82-613
Territoires du Nord-Ouest	82-614

Les publications se vendent 26 \$ l'exemplaire (31 \$ à l'extérieur du Canada) sauf celles de l'Ontario et du Québec, qui coûtent 30 \$ chacune (36 \$ à l'extérieur du Canada). La série complète vous est offerte à prix réduit, soit 256 \$.

\*

**Données sélectionnées, Canada, provinces et territoires (15 \$), donne un aperçu des données de l'Enquête.**

\* \* \* \*

### **Fichiers de microdonnées**

Le premier fichier de microdonnées renferme environ 132 000 enregistrements non identifiables de répondants adultes âgés de 15 ans et plus (71 900 adultes ayant une incapacité et 60 000 adultes n'ayant pas d'incapacité) vivant dans les ménages. Les totalisations sont disponibles à l'échelle canadienne, provinciale et territoriale et pour huit régions métropolitaines de recensement (RMR) : St. John's, Halifax, Montréal, Toronto, Winnipeg, Edmonton, Calgary et Vancouver. Tout enregistrement non compris dans l'une de ces RMR sera accompagné d'un code de désignation géographique (urbaine ou rurale).

Ce fichier de microdonnées coûte 3 000 \$. Chaque fichier est accompagné d'une documentation intégrale, en l'occurrence un cliché d'articles et une description complète des 553 variables. Il est possible d'utiliser des progiciels statistiques courants tels que SPSS et SAS afin de produire des totalisations à partir de ce fichier.

\*

Le deuxième fichier de microdonnées contient environ 17 400 enregistrements non identifiables d'adultes âgés de 15 ans et plus ayant une incapacité vivant dans les établissements de santé. Dans le cas de ce fichier, les totalisations sont disponibles pour le Canada (sauf le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest) et les provinces et selon deux types d'établissements : les centres et établissements de soins spéciaux pour les personnes âgées et les personnes atteintes d'une maladie chronique, et les autres établissements. Ce fichier de microdonnées (documentation intégrale comprise) coûte 1 500 \$.

\*

Le troisième fichier de microdonnées comprend environ 35 160 enregistrements non identifiables d'enfants âgés de 14 ans vivant dans un ménage et ayant une incapacité/n'ayant pas d'incapacité. Les totalisations sont disponibles pour le Canada et les régions, soit l'Est, le Québec, l'Ontario et l'Ouest (incluant le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest). Ce fichier de microdonnées (documentation intégrale comprise) coûte 1 000 \$.

## **Paraîtront en 1990.**

### **Publications**

**Rapports thématiques spéciaux - Une série de neuf rapports.** Chaque rapport se penchera sur un segment particulier de la population ayant une incapacité ou discutera d'une facette clé de la vie de l'ensemble de la population ayant une incapacité. La série comprendra :

#### **L'utilisation d'appareils spéciaux par les personnes ayant une incapacité**

Ce rapport mettra l'accent sur l'usage de dispositifs spéciaux par les adultes âgés de 15 ans et plus ayant une incapacité et résidant dans les ménages. Il présentera une vaste gamme d'informations, notamment sur les appareils spéciaux selon la nature et la gravité des incapacités. L'information sera disponible pour le Canada, les provinces et les territoires.

#### **Caractéristiques de la situation des personnes ayant une incapacité vis-à-vis de l'emploi et du revenu**

Ce rapport présentera de l'information sur le lien entre l'incapacité, l'emploi et le revenu. Données de l'ESLA et du recensement de la population de 1986 à l'appui, on y étudiera les différences qui existent entre les personnes âgées de 15 à 64 ans ayant une incapacité et celles qui n'en ont pas sous le rapport de l'activité sur le marché du travail.

On y mettra l'accent sur les Canadiens qui ont une incapacité et qui sont capables de travailler et ceux qui en sont incapables. On y présentera aussi les résultats touchant les personnes ayant une incapacité qui sont retournées aux études après avoir été atteintes d'une incapacité et celles qui n'y sont pas retournées.

#### **Certaines conséquences socio-économiques de l'incapacité pour les femmes du Canada**

Ce rapport mettra l'accent sur la scolarité, les caractéristiques de leur participation à la population active et le revenu des femmes ayant une incapacité. On y comparera ce segment de la population aux hommes ayant une incapacité et aux hommes et femmes n'ayant pas d'incapacité.

### **Enfants ayant une incapacité au Canada**

Ce rapport analyse les caractéristiques des enfants ayant une incapacité selon leur âge, leur sexe ainsi que le type et la gravité de l'incapacité. Il y est également question des répercussions de l'incapacité sur différents aspects de la vie tels que la scolarité, les loisirs et la capacité de se déplacer.

### **Obstacles auxquels font face les personnes âgées ayant une incapacité au Canada**

Ce rapport analysera les caractéristiques des personnes âgées ayant une incapacité vivant dans les établissements et de celles vivant dans les ménages. Pour la première fois au Canada, un rapport analysera en profondeur l'ampleur des obstacles à l'autonomie et les réalisations en matière de soutien des personnes âgées ayant une incapacité.

On y documentera les défis que doivent relever les personnes âgées ayant une incapacité aux chapitres du revenu, de l'éducation, du transport, des loisirs et des divertissements, de l'accessibilité au logement ainsi que de la disponibilité d'appareils, de dispositifs, de services et de soutiens spéciaux.

### **La cécité et la déficience visuelle au Canada**

Ce rapport analysera les données de l'ESLA se rapportant aux personnes atteintes de déficience visuelle selon la province, le l'âge au début de la déficience, le sexe ainsi que la gravité et la cause de l'incapacité. On y comparera les personnes atteintes d'une déficience visuelle avec la population voyante selon des variables telles que l'état matrimonial, la structure de la famille, la scolarité, l'emploi et le revenu, et la participation à des activités de loisir.

### **Profil des Canadiens vivant dans les établissements de santé**

Ce rapport tracera le profil des adultes ayant une incapacité qui vivent dans les établissements de santé. On y examinera et comparera ces personnes avec leurs pairs vivant dans les ménages selon la gravité, la nature et les causes sous-jacentes des incapacités dont elles sont atteintes. L'analyse portera entre autres sur les frais supplémentaires, la mobilité et les sources de l'aide reçue pour certaines activités. De plus, une section portant sur les enfants ayant une incapacité vivant dans les établissements comprendra une analyse selon le sexe, l'âge et la région géographique.

### **Loisirs et habitudes de vie des personnes ayant une incapacité au Canada**

Ce rapport analysera les loisirs et les habitudes de vie des personnes ayant une incapacité et soulignera certains aspects de la fréquence de leur participation à des activités telles que les visites à des amis, les discussions au téléphone, le magasinage, etc., de même que les obstacles qui entravent l'exercice de ces activités. On y examinera aussi les services de soutien que reçoivent et/ou dont ont besoin ces personnes dans la conduite de leurs activités quotidiennes.

### **Canadiens déficients auditifs**

Ce rapport analysera les données de l'ESLA portant sur les Canadiens déficients auditifs vivant dans un ménage. On y traitera de la gravité et de la cause de la déficience auditive selon les variables de l'âge au début de l'incapacité et du sexe. Y seront également analysés l'utilisation d'appareils spéciaux, ainsi que le nombre d'autres incapacités et leur nature. Une comparaison y sera faite entre la population déficiente auditive et la population non déficiente auditive sous l'angle de variables telles que l'état matrimonial, la structure familiale, la scolarité, l'emploi et le revenu.

\* \* \* \*

